

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS983

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 10

À l'alinéa 17, après le mot :

« inventaire »

insérer les mots :

« et évalue l'accessibilité financière et géographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'inventaire des lieux d'accueil doit également évaluer leur accessibilité financière et géographique.